

Commune de
FONTENAY SUR VÈGRE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 09 MAI 2017

L'an deux mille dix-sept, le neuf mai, à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Madame LHOPITAL Monique, Maire.

Étaient présents : M. MARTEAU Jean-Luc, Mme FABLE Michèle, M. RUILLE Guy, M. TOUCHARD Fabien, M. MAZURE Mathias, Mme GIRAULT Catherine, M. CHAUVEAU Didier, Mme DORET Peggy.

Absents excusés : M. GOUPIL DE BOUILLÉ Pierre, M. TURBLIN Vincent

Secrétaire de séance : Mme DORET Peggy

Date de convocation : 28/04/2017

Date d'affichage : 28/04/2017

Nombre de Conseillers en exercice : 11

Nombre de présents : 9

ORDRE DU JOUR :

- Décision modificative n°2
- Affaires diverses.

Madame le Maire informe le conseil municipal du rattachement d'une délibération au dernier Conseil municipal du 04 avril 2017 :

-Décision modificative n°1 (délibération 2017-04-09)

Le Conseil municipal donne son accord pour ce rattachement.

DECISION MODIFICATIVE N°2
(2017-05-01)

Le Conseil municipal décide de modifier le budget comme suit :

En section d'investissement :

Dépense	chapitre 21	C/21571	+ 4 200 €
Recette	chapitre 024	C/024	+ 4 200 €

AFFAIRES DIVERSES

- Point sur les travaux du local communal : l'électricien n'a toujours pas fait les travaux et il reste les façades à faire.
- Place de l'église : travaux réalisés en juin prochain par l'entreprise Chapron, le muret devra être réalisé et l'agent communal repeindra les grilles
- Ravalement du mur près de la salle des fêtes et réfection du mur sur la rue
- Une réunion chemin pédestre avec la CCLBN aura lieu fin mai (entretien et balisage)
- Rue des Lavandières : l'entreprise Chapron a proposé qu'une étude concernant les canalisations d'eaux pluviales soit réalisée avant d'envisager les travaux de réfection. Ceux-ci seront ensuite chiffrés afin de pouvoir faire des demandes de subventions.
- Plan d'eau :
 - Le curage est prévu en septembre, il est ouvert à la pêche du 1^{er} mai au 1^{er} juillet 2017 et sera fermé à partir du 1^{er} juillet.
 - Réfection du terrain de boules 15 M X 6 M
 - Les chemins ne seront pas refaits, une tonte suffira pour les délimiter
- Eglise : le battant de la cloche a été changé et la mise aux normes électrique a été réalisée
- Restaurant : l'entrée sera mise aux normes au moment des travaux de la rue des Lavandières
- Ecole : pas de problèmes d'effectifs pour la rentrée 2017

La séance est levée à 21h25